

Nombre de conseillers en exercice..... 29  
Nombre de conseillers présents ..... 26  
Nombre de votants..... 28

**Délibération n° 2021-27**

Nomenclature : 4.1 - personnels titulaires et stagiaires  
de la fonction publique territoriale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

**Date de la convocation** : le 22 juin 2021

**Étaient présents** :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Frédéric FICHET, Jean-François GONDELLIER, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

**Étaient absents et excusés** :

- Mmes Maryse PATAILLE, Corinne MICHOT ;
- M. Laurent FEBVAY.

**Pouvoirs** :

- Mme Maryse PATAILLE à Mme Catherine PAGEAUX ;
- M. Laurent FEBVAY à M. Éric GUYARD.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**REMBOURSEMENT DU COÛT D'UNE FORMATION À UN AGENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Mohamed MAHI, agent d'animation au sein de la collectivité, a participé du 19 au 27 octobre 2020 à une formation générale en vue d'obtenir le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) auprès de l'Union française des centres de vacances (UFCV).

Le montant de cette formation était de 599,00 €.

Il s'avère cependant que Monsieur Mohamed MAHI a, par erreur, réglé directement cette somme auprès de l'UFCV.

**Considérant** que la prise en charge du coût de cette formation aurait dû faire l'objet d'un paiement direct de la collectivité auprès de l'organisme de formation,

Considérant l'avis favorable de la commission « action sociale, petite enfance, enfance et jeunesse » réunie le 15 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ de rembourser, à Monsieur Mohamed MAHI, agent d'animation, la somme de 599,00 € au titre de la prise en charge d'une formation générale en vue d'obtenir le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) auprès de l'Union française des centres de vacances (UFCV) ;
- ⇒ de préciser que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6488 ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre,  
À Marsannay-la-Côte, le 29 juin 2021



Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT